

Image not found or type unknown



# Conséquences de la fin d'un contrat de location-gérance

Fiche pratique publié le 03/03/2014, vu 592 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**A la fin du contrat de location-gérance, le propriétaire reprend son fonds ainsi que les éléments qui le constituent.**

Le locataire-gérant doit restituer le fonds dès la cessation du contrat. A défaut, son expulsion peut être prononcée en référé et il peut être condamné au paiement d'une indemnité d'occupation.

[Voir le guide](#)